



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question au Gouvernement n° 1836

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le Premier ministre, la loi de finances pour 1997, que vous allez nous présenter tout à l'heure, introduit pour la première fois une réforme très significative de l'impôt sur le revenu. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Pour les riches !

M. Philippe Auberger. Cette réforme a été préparée dans un souci d'équité, de justice fiscale et de simplification. (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) Elle prévoit notamment la suppression des mesures spécifiques concernant 116 professions dont celle des journalistes. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que ces déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels ne sont aujourd'hui plus justifiées.

Il faut également rappeler que les frais professionnels pourront toujours être déductibles grâce au système des frais réels pour ces professionnels comme pour tout autre contribuable.

Néanmoins, il semble que le passage aux frais réels pour certains journalistes, en particulier les journalistes célibataires à revenus modestes, risque, au terme de cette réforme, d'entraîner une augmentation de leurs impôts.

Naturellement, monsieur le Premier ministre, nous condamnons les pressions individuelles qui peuvent être faites ici ou là sur certains de nos collègues. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Néanmoins, monsieur le Premier ministre, ne serait-il pas envisageable de réviser le mécanisme des aides à la presse afin d'inciter les entreprises de ce secteur, qui, jusque-là, tenaient compte de l'abattement fiscal dans leur politique salariale, à tirer les conséquences de cette suppression ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le rapporteur général, vous anticipez en quelque sorte sur le débat qui va s'ouvrir dans une heure sur le projet de loi de finances pour 1997 (« Question téléphonique ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est vrai - et je vous remercie de le souligner - c'est un budget historique (Rires sur les bancs du groupe socialiste) et c'est une réforme fondamentale que celle qui va permettre d'alléger l'impôt sur le revenu des personnes physiques. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

C'est un allègement sans précédent: 25 milliards des 1997, 75 milliards au terme de cinq années.

Nous procédons dans un souci de simplification, dans un souci d'équité et de justice. Nous mettons un terme à certains abattements historiquement datés dont profitaient 116 professions. Il est vrai que pour certaines personnes, notamment des journalistes célibataires dont le revenu mensuel est inférieur à 15 000 francs, il y aura un supplément d'impôt.

Mme Frédérique Bredin. Mariez-les ! (Sourires.)

M. le ministre de l'économie et des finances. Mais permettez-moi de prendre l'exemple d'un salarié qui perçoit 9

000 francs par mois: s'il est journaliste, il paie aujourd'hui 4 200 francs d'impôt sur le revenu; s'il n'est pas journaliste, il paie 10 100 francs. L'écart est donc de 5 900 francs. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Et Mme Bettencourt ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Au terme de cinq années, ces deux salaires, le journaliste et celui qui ne l'est pas, dont le salaire est identique - 9 000 francs par mois -, paieront l'un et l'autre 6 200 francs d'impôt. Autrement dit, le journaliste célibataire paiera un supplément de 2 000 francs d'impôt; celui qui n'est pas journaliste verra son impôt baisser de 3 900 francs. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ce débat doit être mené dans le respect des professions et des personnes, sans passion et dans un souci de justice. C'est vrai que c'est un métier très difficile que celui de journaliste. (Murmures sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

A la demande de M. le Premier ministre, j'ai mis au point, à votre intention, des instruments qui permettraient de réduire cet écart...

M. Jean-Pierre Brard. Des instruments de dissection !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... et d'éviter le saut d'imposition pour les seuls journalistes célibataires, mais le vote dépendra de votre perception; c'est un devoir de conscience.

M. Jean-Pierre Brard. Tartuffe !

M. le ministre de l'économie et des finances. Pour les entreprises de presse, aucune modification n'est apportée aux assiettes actuelles des contributions sociales. Il ne peut donc être dit qu'il y aurait un préjudice pour les employeurs de journalistes. Cela étant nous aurons l'occasion d'en reparler dans quelques heures en engageant la discussion du projet de loi de finances pour 1997. Quant aux aides à la presse, nous en reparlerons aussi. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le Premier ministre, la loi de finances pour 1997, que vous allez nous présenter tout à l'heure, introduit pour la première fois une réforme très significative de l'impôt sur le revenu. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Pour les riches !

M. Philippe Auberger. Cette réforme a été préparée dans un souci d'équité, de justice fiscale et de simplification. (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) Elle prévoit notamment la suppression des mesures spécifiques concernant 116 professions dont celle des journalistes. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que ces déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels ne sont aujourd'hui plus justifiées.

Il faut également rappeler que les frais professionnels pourront toujours être déductibles grâce au système des frais réels pour ces professionnels comme pour tout autre contribuable.

Néanmoins, il semble que le passage aux frais réels pour certains journalistes, en particulier les journalistes célibataires à revenus modestes, risque, au terme de cette réforme, d'entraîner une augmentation de leurs impôts.

Naturellement, monsieur le Premier ministre, nous condamnons les pressions individuelles qui peuvent être faites ici ou là sur certains de nos collègues. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Néanmoins, monsieur le Premier ministre, ne serait-il pas envisageable de réviser le mécanisme des aides à la presse afin d'inciter les entreprises de ce secteur, qui, jusque-là, tenaient compte de l'abattement fiscal dans leur politique salariale, à tirer les conséquences de cette suppression ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le rapporteur general, vous anticipez en quelque sorte sur le debat qui va s'ouvrir dans une heure sur le projet de loi de finances pour 1997 («Question telephonee !» sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est vrai - et je vous remercie de le souligner - c'est un budget historique (Rires sur les bancs du groupe socialiste) et c'est une reforme fondamentale que celle qui va permettre d'allieger l'impot sur le revenu des personnes physiques. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

C'est un allegement sans precedent: 25 milliards des 1997, 75 milliards au terme de cinq annees.

Nous procedons dans un souci de simplification, dans un souci d'equite et de justice. Nous mettons un terme a certains abattements historiquement dates dont profitaient 116 professions. Il est vrai que pour certaines personnes, notamment des journalistes celibataires dont le revenu mensuel est inferieur a 15 000 francs, il y aura un supplement d'impot.

Mme Frederique Bredin. Mariez-les ! (Sourires.)

M. le ministre de l'economie et des finances. Mais permettez-moi de prendre l'exemple d'un salarie qui perçoit 9 000 francs par mois: s'il est journaliste, il paie aujourd'hui 4 200 francs d'impot sur le revenu; s'il n'est pas journaliste, il paie 10 100 francs. L'ecart est donc de 5 900 francs. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Et Mme Bettencourt ?

M. le ministre de l'economie et des finances. Au terme de cinq annees, ces deux salaries, le journaliste et celui qui ne l'est pas, dont le salaire est identique - 9 000 francs par mois -, paieront l'un et l'autre 6 200 francs d'impot. Autrement dit, le journaliste celibataire paiera un supplement de 2 000 francs d'impot; celui qui n'est pas journaliste verra son impot baisser de 3 900 francs. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Ce debat doit etre mene dans le respect des professions et des personnes, sans passion et dans un souci de justice. C'est vrai que c'est un metier tres difficile que celui de journaliste. (Murmures sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

A la demande de M. le Premier ministre, j'ai mis au point, a votre intention, des instruments qui permettraient de reduire cet ecart...

M. Jean-Pierre Brard. Des instruments de dissection !

M. le ministre de l'economie et des finances. ... et d'eviter le saut d'imposition pour les seuls journalistes celibataires, mais le vote dependra de votre perception; c'est un devoir de conscience.

M. Jean-Pierre Brard. Tartuffe !

M. le ministre de l'economie et des finances. Pour les entreprises de presse, aucune modification n'est apportee aux assiettes actuelles des contributions sociales. Il ne peut donc etre dit qu'il y aurait un prejudice pour les employeurs de journalistes. Cela etant nous aurons l'occasion d'en reparler dans quelques heures en engageant la discussion du projet de loi de finances pour 1997. Quant aux aides a la presse, nous en reparlerons aussi. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Auberger Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1836

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 1996, page 5347

Réponse publiée le : 16 octobre 1996, page 5347

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 octobre 1996